



L'endettement et la rentabilité des PME

LES RÉPERCUSSIONS DE LA COVID-19

FCEI
FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE
En affaires pour vos affaires.™

Février 2021

À propos de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

La FCEI (Fédération canadienne de l'entreprise indépendante) est le plus grand regroupement de PME au pays, comptant 110 000 membres dans tous les secteurs d'activité et toutes les régions. Elle vise à augmenter les chances de succès des PME en défendant leurs intérêts auprès des gouvernements, en leur fournissant des ressources personnalisées et en leur offrant des économies exclusives.

Consultez fpei.ca pour en savoir plus.

À propos de l'auteure



TAYLOR MATCHETT

Analyste de la
recherche

Depuis qu'elle a rejoint la FCEI en 2019, Taylor a rédigé divers rapports sur des sujets tels que les services bancaires aux PME, la fiscalité et le salaire minimum.

Taylor est titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'Université Queen's et d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Guelph, spécialisé en sciences politiques, justice pénale et politiques publiques.

Courriel : taylor.matchett@fpei.ca
[linkedin.com/in/taylormatchett](https://www.linkedin.com/in/taylormatchett)

La COVID-19 a placé une majorité de PME dans une situation financière précaire : seulement 25 % d'entre elles réalisent des ventes normales, plus de 70 % déclarent s'être endettées et plus de 40 % affirment qu'il leur faudra plus d'un an pour redevenir rentables. La menace financière qui pèse sur des milliers de PME est donc bien réelle.

Climat d'affaires actuel

L'an dernier, de nombreuses entreprises ont dû réduire ou cesser complètement leurs activités à cause de la COVID-19, certaines beaucoup plus longtemps que d'autres. Si la plupart des entreprises ont rouvert et repris entièrement leurs activités, beaucoup ont eu du mal à retrouver leur niveau de ventes habituel. En outre, l'effort général pour revenir à la normale a été mis sur pause en raison de la deuxième vague de COVID-19, qui a entraîné de nouvelles restrictions pour les entreprises dans de nombreuses régions du pays.

Actuellement, seulement 25 % des PME disent réaliser des ventes qu'elles considèrent comme normales pour cette période de l'année. La FCEI a suivi le retour à la normale des revenus et note une progression très modeste durant certaines périodes seulement depuis la mi-juillet¹.

Les revenus ne s'améliorant guère d'une semaine à l'autre, il est préoccupant de constater que les entreprises ouvertes sans restriction (51 %) et avec un effectif complet (39 %) sont plus nombreuses à composer avec un chiffre d'affaires sous la normale (25 %)². En effet, une entreprise complètement opérationnelle doit payer la totalité de ses coûts fixes (et éventuellement certains coûts semi-variables liés au personnel)³. Si ses ventes sont inférieures à la normale, la situation est alors insoutenable. Qui plus est, les risques d'endettement sont énormes si les dépenses restent supérieures aux ventes pendant une période prolongée.

¹ À la mi-juillet, 26 % des PME réalisaient des ventes normales. Ainsi, la part n'a augmenté que de 1 point de pourcentage au cours des 6,5 mois derniers.

² FCEI, sondage *Votre voix – février 2021*, mené depuis le 4 février 2021 (en cours), résultats préliminaires, n = 3 554.

³ À l'exclusion des frais de personnel remboursés pour les entreprises qui bénéficient de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC).

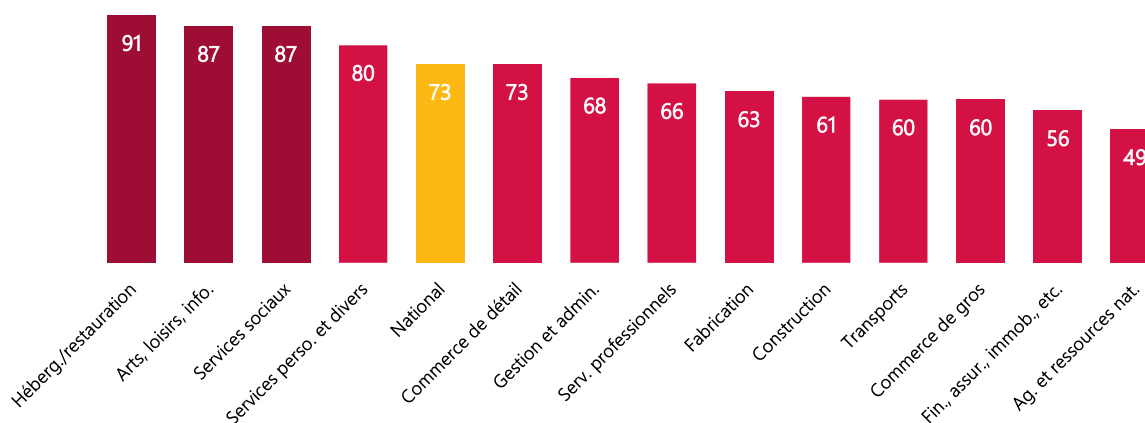
Endettement des PME en raison de la COVID-19

Part des PME qui se sont endettées

Plus de 70 % des propriétaires de PME du Canada déclarent s'être endettés pour faire face aux répercussions de la COVID-19 (F 1), mais ce nombre varie considérablement d'un secteur à l'autre. Les entreprises des secteurs de l'hébergement/la restauration, des arts, loisirs et information et des services sociaux sont plus susceptibles de s'être endettées. Les entreprises de ces secteurs ont en commun qu'elles servent le public en personne et qu'elles ont une capacité limitée à mener leurs activités à distance. Elles tendent aussi à être considérées comme non essentielles par les gouvernements provinciaux. À l'autre extrémité du spectre, les entreprises les moins susceptibles de s'être endettées sont celles du secteur de l'agriculture et des ressources naturelles, bien que près de 50 % d'entre elles indiquent encore avoir des dettes à rembourser en raison de la COVID-19.

FIGURE 1

Entreprises qui ont contracté des dettes en raison de la COVID-19, par secteur (% des réponses)



Source : FCEI, sondage *Votre voix - février 2021*, mené depuis le 4 février 2021 (en cours), résultats préliminaires, n = 3 096.

Accumulation des dettes

En moyenne, les PME du Canada déclarent avoir contracté 169 992 \$ de dettes supplémentaires en raison de la COVID-19. Toutefois, l'endettement moyen par entreprise varie considérablement d'un secteur et d'une région à l'autre.

Si l'on examine la dette moyenne accumulée dans chaque secteur, en bas de l'échelle, on constate que les entreprises du secteur des services sociaux ont contracté une dette supplémentaire de 68 714 \$ à cause de la COVID-19. Dans le haut de l'échelle cependant, les entreprises du secteur de l'agriculture et des ressources naturelles sont près de quatre fois plus

endettées en raison de la COVID-19, avec une dette moyenne de 328 887 \$ (consulter le Tableau A1 de l'Annexe 1 pour voir en détail les montants de la dette contractée par les entreprises de chaque secteur).

Alors que la dette moyenne dans les régions de l'Atlantique et de l'Ouest est la plus basse, les entreprises des Prairies et de l'Ontario déclarent des dettes supérieures d'au moins 10 000 \$ à la moyenne nationale, et même de plus de 37 000 \$ de plus pour l'Ontario (voir le Tableau A2 en annexe pour connaître les détails sur la dette moyenne par région).

Sur la base de ces résultats, et après ajustements pour tenir compte de l'ensemble du milieu des affaires, la FCEI estime que la dette totale contractée jusqu'à présent par les PME au Canada en raison de la COVID-19 est d'environ 135 milliards de dollars.

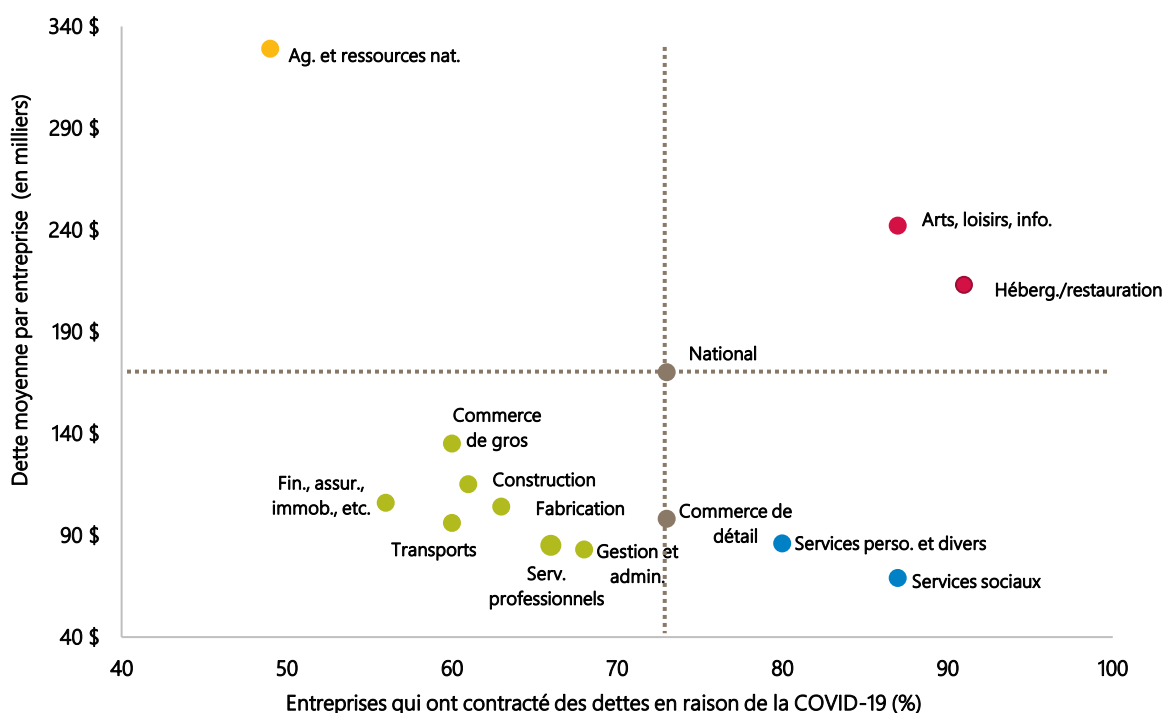
Ce montant représente 33 % du montant que le gouvernement fédéral a dépensé jusqu'à présent (407 milliards de dollars) pour les mesures de santé et de sécurité liées à la COVID-19 et pour les programmes d'aide aux Canadiens, aux entreprises et aux autres employeurs⁴.

Figure 2 ci-après présente le montant moyen de la dette contractée par entreprise, en comparaison avec la part totale des entreprises qui se sont endettées dans chaque secteur pour faire face à la COVID-19.

⁴ Ministère des Finances Canada (2020), *Soutenir les Canadiens et lutter contre la COVID-19, Énoncé économique de l'automne de 2020*, <https://www.budget.gc.ca/fes-eea/2020/report-rapport/toc-tdm-fr.html>

FIGURE 2

Dette moyenne contractée par entreprise* par rapport à la part des entreprises qui se sont endettées, par secteur



Source : FCEI, sondage *Votre voix - février 2021*, mené depuis le 4 février 2021 (en cours), résultats préliminaires, n (y) = 1 993, n (x) = 3 096.

*Remarque : Dette moyenne des entreprises qui se sont endettées en raison de la COVID-19.

Certains secteurs se sont moins endettés que d'autres pendant la pandémie et ils se trouvent donc en meilleure position. Les secteurs qui se situent dans le quadrant inférieur gauche (en vert) sont ceux où l'endettement moyen et la part d'entreprises qui se sont endettées sont tous deux inférieurs à la moyenne nationale. À l'opposé, les secteurs dans le quadrant supérieur droit (en rouge) sont ceux dont l'endettement moyen et la part d'entreprises qui se sont endettées sont tous deux supérieurs à la moyenne nationale. Dans le quadrant supérieur gauche (en jaune), on retrouve les secteurs dans lesquels l'endettement est supérieur à la moyenne nationale, mais dont la part d'entreprises endettées est sous la moyenne nationale, et vice versa pour le dernier quadrant (en bleu).

Sur la base de cette comparaison, il est clair que les entreprises des secteurs de l'hébergement/la restauration et des arts, loisirs et information sont celles qui auront le plus de difficultés à se remettre de leur endettement. Sans surprise, les entreprises des secteurs qui sont plus susceptibles de se situer dans le quadrant inférieur gauche et sous la moyenne nationale pour les deux indicateurs sont celles qui sont en mesure de mener leurs opérations à distance, qui sont capables de maintenir la distanciation physique requise, ou qui sont considérées comme des services essentiels. À l'inverse, les entreprises des secteurs qui offrent

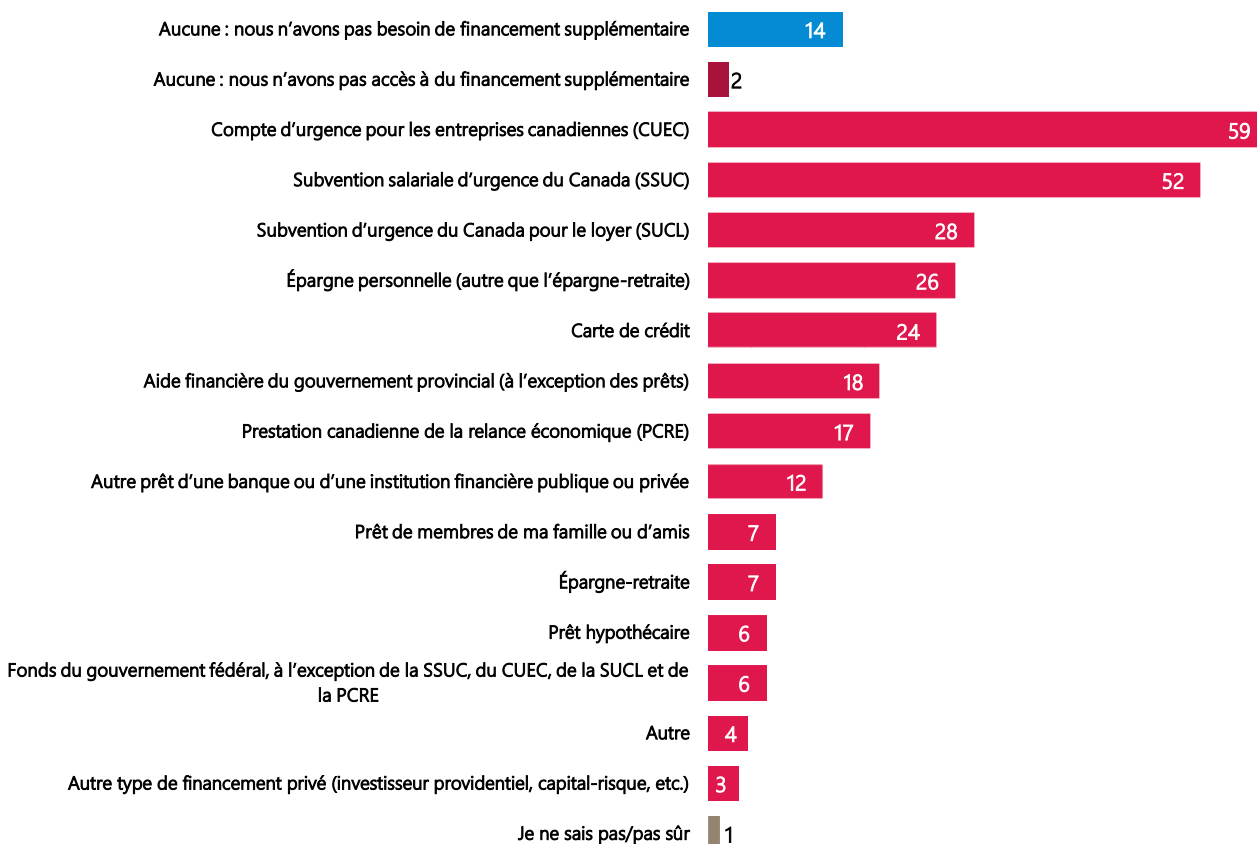
leurs services en personne, ou qui peuvent difficilement respecter les exigences de distanciation en raison de leur modèle d'affaires, sont plus susceptibles de se situer dans l'un des trois autres quadrants, ce qui les place au-dessus de la moyenne nationale pour l'un des indicateurs ou les deux.

Comment les PME financent-elles leur dette de la COVID-19?

La COVID-19 exerce une pression financière sur la grande majorité des PME. Comme le montre la Figure 3 ci-dessous, seulement 14 % des entreprises affirment qu'elles peuvent faire face à la pandémie sans fonds supplémentaires. Et pour obtenir le financement dont elles ont besoin pour poursuivre leurs activités, la plupart font appel à un certain nombre de ressources différentes, lesquelles alimentent encore plus leur dette globale.

FIGURE 3

Quelles sources d'argent votre entreprise utilise-t-elle pour faire face financièrement à la crise de la COVID-19? (% des réponses)



Source : FCEI, sondage *Votre voix* – février 2021, mené depuis le 4 février 2021 (en cours), résultats préliminaires, n = 3 402.

Certains programmes d'aide fédéraux sont utilisés comme des bouées de sauvetage par beaucoup de PME pendant cette période. Le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) est le programme qui a été le plus utilisé. En fait, près de six entreprises sur dix déclarent en bénéficier. Au départ, le programme offrait aux PME un prêt de 40 000 \$ sans

intérêts qui prévoyait que 25 % du prêt seraient radiés⁵. Depuis, le gouvernement fédéral a ajouté un supplément de 20 000 \$ pour les entreprises qui étaient auparavant admissibles au CUEC, ou un prêt total de 60 000 \$ pour les entreprises faisant une demande pour la première fois. Le montant maximal du prêt convertible en subvention s'élève à 33 % (20 000 \$) pour les entreprises ayant bénéficié du montant total (60 000 \$)⁶. Il ressort clairement F 3 ci-dessus que les entreprises ont désespérément besoin du financement fourni par le CUEC. Mais cette figure montre aussi l'autre côté de la médaille, c'est-à-dire que 59 % des PME qui ont accédé au programme ont accumulé au moins 30 000 \$ de dettes, voire même 10 000 \$ de plus.

En plus des programmes d'aide fédéraux, les entreprises déclarent utiliser des cartes de crédit, des prêts bancaires, des hypothèques et des prêts de la famille et des amis. Nombreuses sont celles qui puisent dans leurs économies personnelles pour se sortir de la situation actuelle, avec 26 % des PME qui utilisent leur épargne personnelle, et 7 % leur épargne-retraite.

Délai prévu pour le remboursement de la dette

Parmi toutes les entreprises qui se sont endettées, près des trois quarts (76 %) déclarent qu'il leur faudra plus d'un an pour rembourser leur dette.

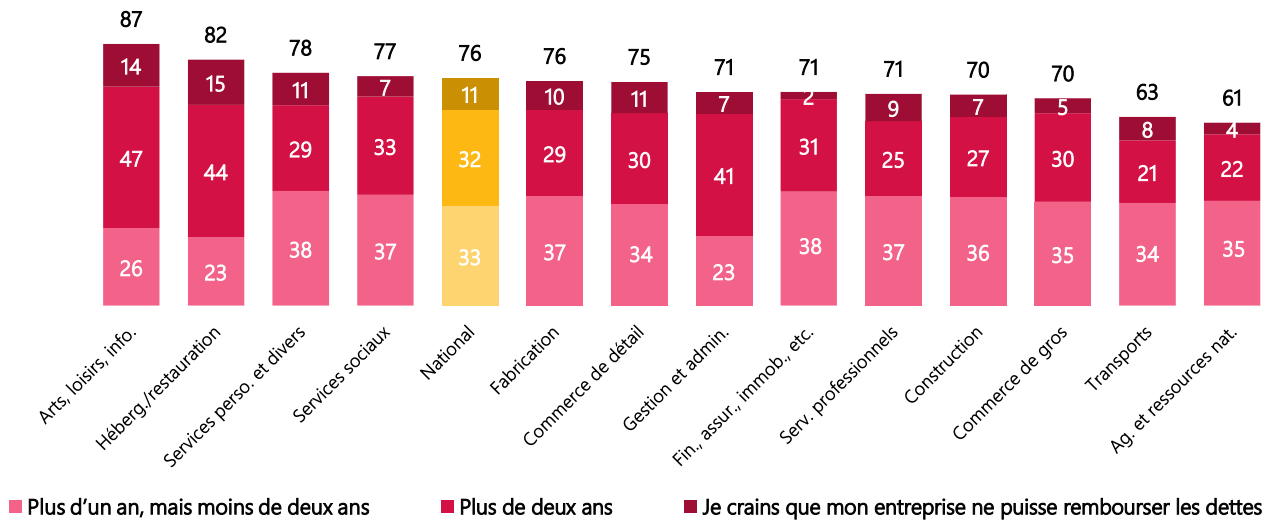
En fait, 11 % se disent préoccupées par leur capacité à rembourser leur dette tout court (Figure 4). Proportionnellement, d'entreprises des secteurs des arts, loisirs et information, de l'hébergement/la restauration, des services personnels et autres services et des services sociaux s'attendent à prendre plus d'un an pour rembourser leur dette.

⁵ Si le solde du prêt est remboursé au plus tard le 31 décembre 2022, 25 % du prêt sont radiés (jusqu'à 10 000 dollars).

⁶ Si le solde du prêt supplémentaire est remboursé au plus tard le 31 décembre 2022, 50 % du prêt sont radiés (jusqu'à 10 000 dollars).

FIGURE 4

Combien de temps faudra-t-il à votre entreprise pour rembourser les dettes que vous avez contractées à cause de la crise de la COVID-19? Par secteur (% des réponses)



Source : FCEI, sondage *Votre voix - février 2021*, mené depuis le 4 février 2021 (en cours), résultats préliminaires, n = 3 096.

Retour à la rentabilité

Pour se remettre des difficultés auxquelles elles ont été confrontées ces derniers mois, les entreprises doivent retrouver des ventes normales le plus vite possible. En raison du retour en force des restrictions économiques imposées pour lutter contre la « deuxième vague » du virus, 47 % des PME au Canada indiquent actuellement qu'elles sont partiellement ouvertes ou entièrement fermées en raison de la COVID-19. En outre, 36 % réalisent moins de la moitié de leurs ventes habituelles pour cette période de l'année. Par conséquent, de nombreuses entreprises ne s'attendent pas à retrouver rapidement une situation normale.

Délai prévu du retour à la rentabilité

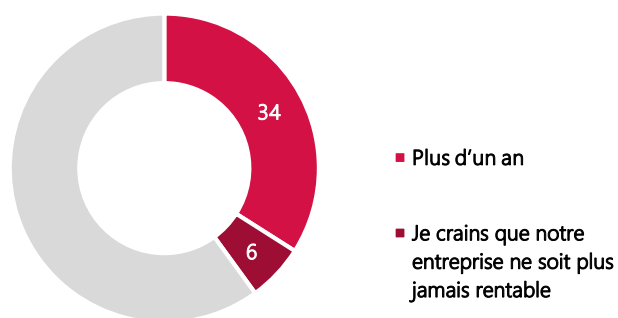
Comparativement à 2019, 3 entreprises sur 10 indiquent que leurs bénéfices bruts pour 2020 ont baissé d'au moins 50 %.

De plus, 4 entreprises sur 10 estiment qu'il leur faudra plus d'un an pour revenir à leur niveau de rentabilité habituel.

Dans ce contexte, la rentabilité fait référence aux recettes qui excèdent les dépenses, sans prendre en compte le remboursement de toute dette contractée à la suite de la COVID-19. Et parmi les entreprises qui estiment qu'il leur faudra plus d'un an, 6 % craignent de ne plus jamais être rentables (Figure 5; voir la Figure A1 de l'Annexe 1 pour plus d'information sur les différences entre secteurs).

FIGURE 5

Combien de temps pensez-vous qu'il faudra à votre entreprise pour retrouver son niveau de rentabilité habituel? (% des réponses)



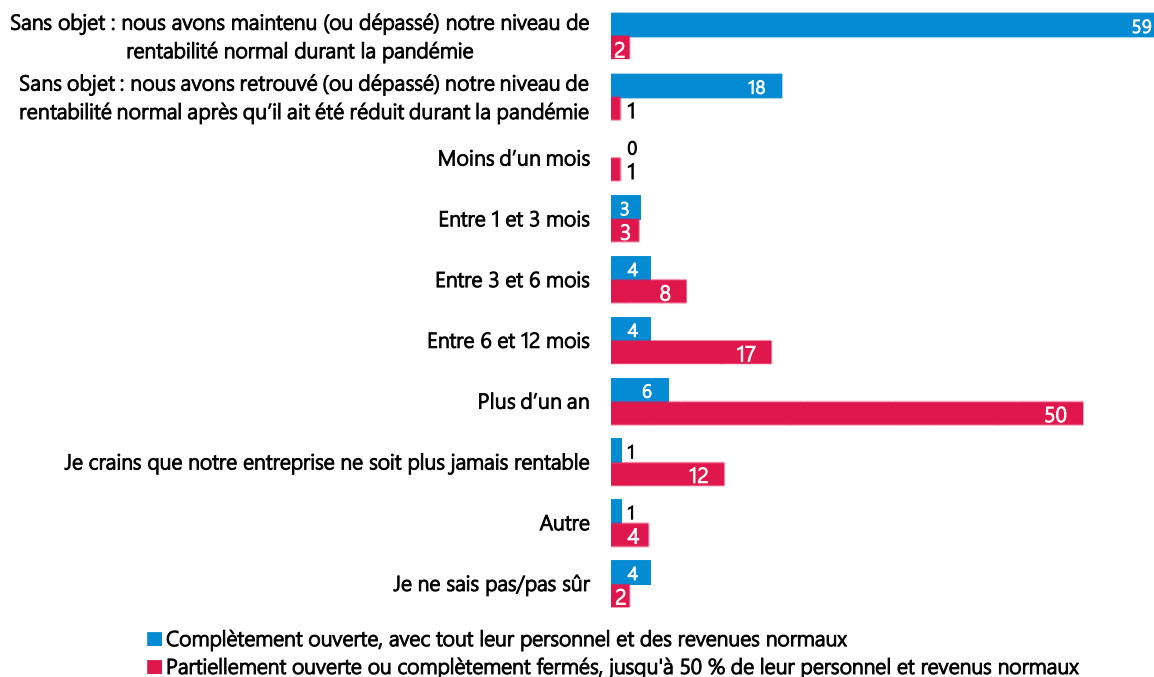
Source : FCEI, sondage *Votre voix - février 2021*, mené depuis le 4 février 2021 (en cours), résultats préliminaires, n = 3 425.

Le délai prévu du retour à la rentabilité est également très différent si on compare les entreprises qui ont repris toutes leurs activités, qui ont tous leurs employés et qui réalisent des ventes normales à celles pour qui ce n'est pas le cas. La majorité des entreprises qui sont pleinement opérationnelles disent qu'elles sont soit déjà revenues à leur rentabilité habituelle,

soit qu'elles ont pu maintenir ou surpasser leurs profits normaux tout au long de la pandémie. Seuls 11 % de ce groupe mettront plus de six mois pour retrouver des profits normaux, dont 1 % seulement craint la possibilité de ne plus jamais être rentable (Figure 6).

FIGURE 6

Combien de temps pensez-vous qu'il faudra à votre entreprise pour retrouver son niveau de rentabilité habituel? Selon l'état des activités, de l'effectif et des ventes (% des réponses)



Source : FCEI, sondage *Votre voix - février 2021*, mené depuis le 4 février 2021 (en cours), résultats préliminaires, n = 3425.

À l'inverse, pour les propriétaires de PME qui n'ont que partiellement ou pas du tout repris leurs activités et dont les effectifs et le chiffre d'affaires sont réduits de moitié, plus de 60 % affirment qu'il leur faudra plus d'un an avant de recommencer à faire des profits. De plus, 12 % de ce groupe craignent que leur entreprise ne soit plus jamais rentable (Figure 5), soit deux fois la moyenne nationale (Figure 6). Début février, on a demandé aux entreprises d'estimer quand elles recommenceraient à faire des profits. Selon ces estimations, une majorité d'entre elles se situent encore à 11 mois au moins d'un retour à la rentabilité habituelle, si elles en sont capables.

Une position risquée

La situation dans laquelle de nombreuses PME se trouvent actuellement — c'est-à-dire lourdement endettées, à près de 11 mois de retrouver leurs profits habituels et avec des ventes inférieures à la normale — n'est pas viable. Début février, 53 % des entreprises se disaient inquiètes pour leur survie, compte tenu de leur niveau d'endettement et de la lenteur de la reprise des ventes⁷. En outre, 17 % des propriétaires PME sont encore moins certains de leur survie et ont indiqué qu'ils envisageaient déjà activement la faillite ou la liquidation. Selon une étude récente de la FCEI sur les entreprises et les emplois canadiens menacés par la COVID-19, on estime que 181 000 PME (soit une sur six) risquent de fermer définitivement leurs portes en raison de la COVID-19⁸. Ce chiffre s'ajoute aux entreprises qui ont déjà fermé⁹.

L'endettement, une préoccupation majeure pour les PME

Compte tenu de tout ce qui précède, il n'est pas surprenant que pour les PME, l'endettement (c'est-à-dire les conséquences financières à long terme de l'endettement et de l'épuisement de l'épargne) soit actuellement l'une de leurs principales préoccupations liées à la COVID-19 (Figure 7). Étant donné que les entreprises de certains secteurs sont plus susceptibles de s'endetter, les plus grandes sources d'inquiétude sont associées à d'autres répercussions financières générales de la pandémie, notamment son effet sur la trésorerie des entreprises, la baisse des dépenses de consommation même après la pandémie et les répercussions économiques.

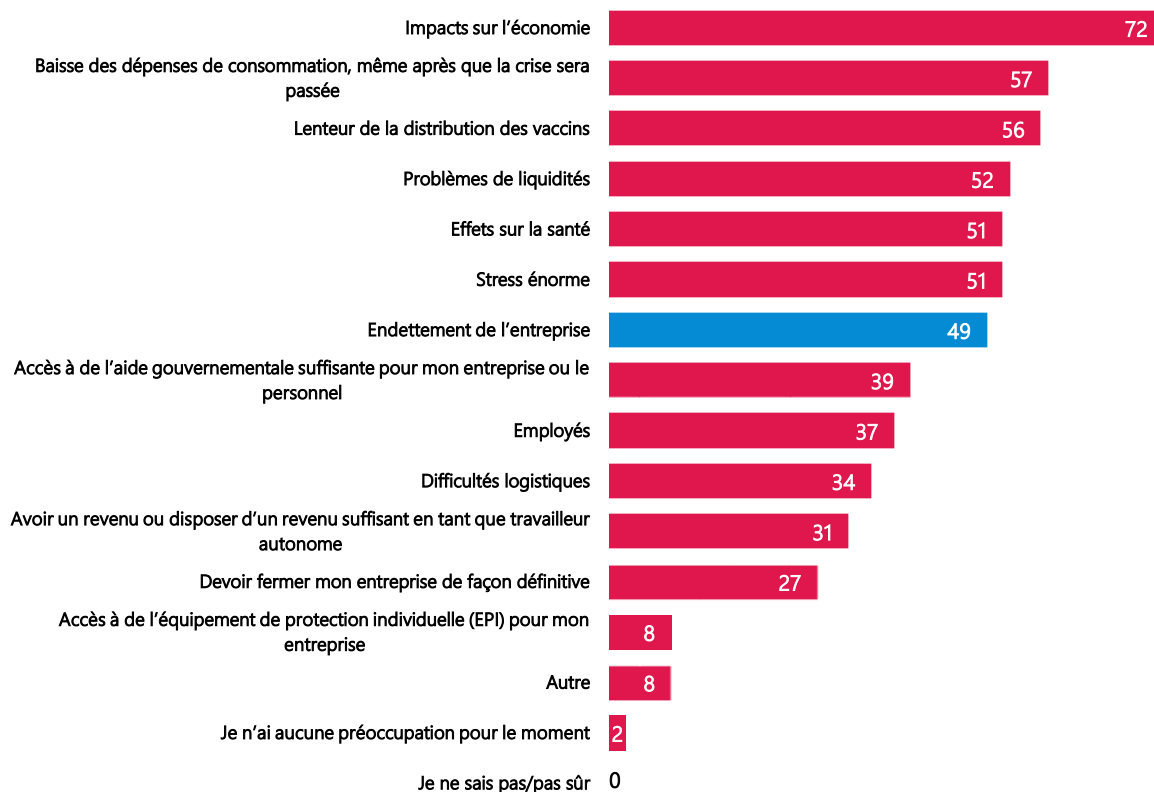
⁷ FCEI, sondage *Votre voix – février 2021*, mené depuis le 4 février 2021 (en cours), résultats préliminaires, n = 3554.

⁸ Simon GAUDREAU, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (2021), *Entreprises et emplois à risque au Canada en raison de la COVID-19*, <https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-01/Entreprises-et-emplois-a-risque-en-raison-de-la-COVID.pdf>.

⁹ *Ibid.* Les séries de données de Statistique Canada sur les entreprises actives, bien que leur portée soit limitée et qu'elles ne couvrent pas la période depuis octobre, montrent qu'en septembre 2020, il y avait 58 000 entreprises actives de moins au Canada qu'en septembre 2019.

FIGURE 7

Qu'est-ce qui vous préoccupe le plus au sujet de la crise la COVID-19? (% des réponses)



Source : FCEI, sondage *Votre voix - février 2021*, mené depuis le 4 février 2021 (en cours), résultats préliminaires, n = 3 474.

Remarque : Les choix de réponses ont été simplifiés.

La dette est restée l'une des principales préoccupations des propriétaires de PME, semaine après semaine, tout au long de la crise de la COVID-19. Au plus fort de la pandémie, début avril, près de 75 % des entreprises se disaient préoccupées par leur endettement. Bien que ce nombre ait diminué depuis, l'endettement reste un problème important pour environ la moitié des PME depuis le début du mois de juin (Figure 8).

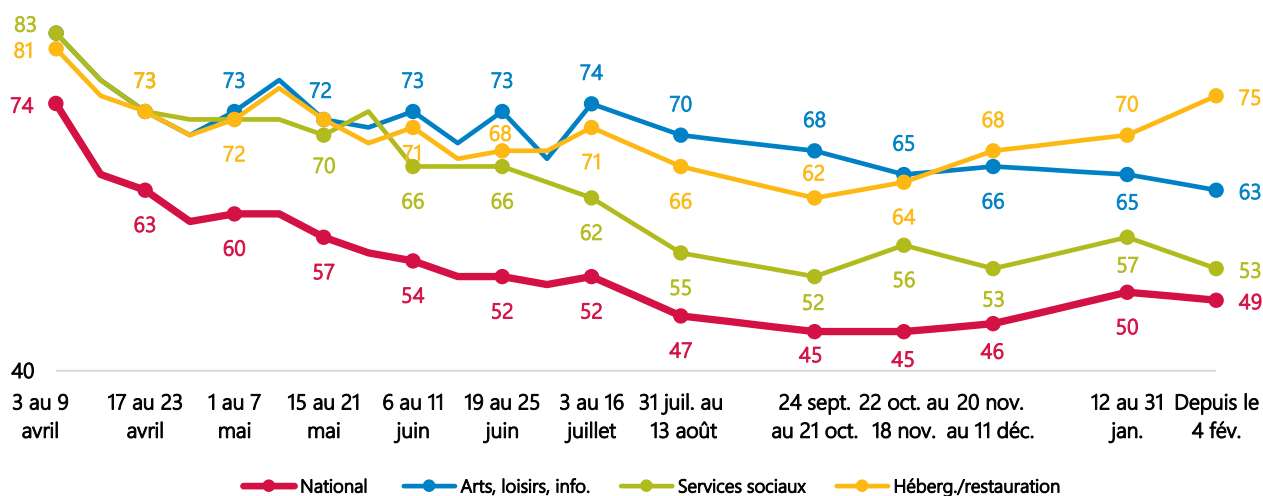
Dans le récent sondage de la FCEI sur la COVID-19 réalisé début février, un peu moins de la moitié des PME (49 %) classent encore l'endettement en tête de leurs préoccupations. Comme des restrictions ont été réinstaurées pour certaines en réponse à la « deuxième vague » de la pandémie, la part des entreprises qui s'inquiètent de l'endettement a légèrement augmenté.

Comme le montre la Figure 8, dans certains secteurs, l'inquiétude liée à l'endettement reste beaucoup plus forte que la moyenne nationale et elle ne s'est pas vraiment apaisée. Les dernières données montrent que l'endettement est une source d'inquiétude pour 75 % des

entreprises du secteur de l'hébergement/la restauration, 63 % des entreprises du secteur arts, loisirs et information, et 53 % des entreprises de services sociaux. Depuis le début de la pandémie, ces secteurs ont constamment classé la dette comme l'une des cinq plus grandes préoccupations parmi les treize proposées. Ces secteurs et d'autres qui servent directement la clientèle ont été touchés de manière disproportionnée par la COVID-19. L'endettement pourrait donc continuer d'être une source d'inquiétude puisque les restrictions imposées pour lutter contre la « deuxième vague » sont encore en vigueur et poussent les entreprises à s'endetter davantage.

FIGURE 8

Qu'est-ce qui vous préoccupe le plus par rapport à la COVID-19? Dette (conséquences financières à long terme de la dette et de l'épuisement de l'épargne); à l'échelle nationale et par secteur (% des réponses)



Source : FCEI, *Les impacts de la COVID-19 sur votre entreprise*, résultats de sondage, avril 2020–février 2021.

Le gouvernement fédéral a cependant annoncé qu'il bonifierait ou élargirait certains programmes d'aide aux entreprises (comme le CUEC et la SSUC). Il a aussi mis en place la très attendue Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL), qui va directement dans les poches des chefs de PME locataires¹⁰. Avec l'arrivée de ces programmes d'aide au début de la « deuxième vague », les entreprises pourraient éviter de s'endetter dans les mêmes proportions qu'au début de la crise, et être au bout du compte mieux équipées pour traverser la pandémie. En fait, six entreprises sur dix s'accordent pour dire que les programmes d'aide fédéraux améliorés (la SSUC, la SUCL et le CUEC) leur offrent la bouée de sauvetage dont elles ont besoin pour survivre¹¹.

¹⁰ La Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) couvre les frais fixes d'exploitation d'immeubles, y compris le loyer et les intérêts sur les hypothèques commerciales. Elle est offerte depuis le 24 octobre 2020 pour la période qui s'étend du 27 septembre 2020 au mois de juin 2021.

¹¹ FCEI, sondage *La reprise après la COVID-19* (octobre 2020), mené du 22 octobre au 18 novembre 2020, n = 6 726.

Commentaires de propriétaires de PME

« Les PME ont besoin de rentrées d'argent directes, pas de prêts des banques. Il est inadmissible qu'elles doivent s'endetter davantage alors que le gouvernement a forcé leur fermeture et imposé des restrictions pour la réouverture. »

-Propriétaire d'une entreprise de services personnels et autres services, Colombie-Britannique, octobre 2020

« Nos ressources financières personnelles en ont vraiment pris un coup. Comme de nombreux autres propriétaires de PME, nous avons fait notre maximum pour maintenir notre effectif, même quand les ventes ont chuté de 50 %. En plus des programmes d'aide du gouvernement, nous avons accumulé plus de dettes, nos placements personnels dans nos REER ont chuté et nous ne nous sommes pas versés de salaires. »

-Propriétaire d'une entreprise de services professionnels, Nouvelle-Écosse, janvier 2021

« La pandémie va nous ruiner. Lorsqu'elle sera terminée, nous aurons accumulé tellement de dettes que nous ne serons jamais capables de les rembourser entièrement. Alors que j'ai tout fait pour réussir dans la vie : travaillé fort, obtenu un baccalauréat puis une maîtrise, je risque de me retrouver dans une situation de pauvreté. »

-Propriétaire d'un commerce de détail, Ontario, février 2021

« Je pense que le remboursement des prêts devrait se faire sur une plus longue période. En l'état actuel des choses, nous avons deux ans pour rembourser le prêt de 60 000 \$, dont 20 000 \$ sont radiés. Mais notre entreprise a beaucoup de difficultés à se rétablir et nous ne sommes pas sûrs de pouvoir rembourser ce prêt dans les délais fixés, sans oublier que la dette continue d'augmenter. »

-Propriétaire d'une entreprise de services personnels et autres services, Manitoba, février 2021

« Si les restrictions ne sont pas bientôt levées en Alberta, comme j'ai accumulé plus de 90 000 \$ de dettes pour l'instant, et que ce chiffre ne cesse d'augmenter, il me faudra des années avant de pouvoir les rembourser complètement. »

-Propriétaire d'une entreprise du secteur de l'hébergement/la restauration, Alberta, janvier 2021

Conclusions et recommandations

Cette année, les PME canadiennes sont passées de l'urgence à la nouvelle normalité, en faisant de leur mieux pour se remettre des effets négatifs de la COVID-19 sur leurs activités. En effet, bien que 51 % d'entre elles soient complètement ouvertes, elles ne pourront pas retomber rapidement sur leurs pieds à partir du mois de mars 2021, surtout avec les restrictions commerciales imposées dans de nombreuses régions. Seulement 25 % des entreprises ont un niveau de ventes normal, 73 % ont contracté des dettes dont le remboursement prendra dans la plupart des cas souvent plus d'un an et 40 % sont à plus d'un an du retour à des profits normaux. Pour elles, la reprise sera difficile.

Pour que les PME puissent traverser cette période difficile, les gouvernements doivent faire en sorte que les programmes d'aide répondent à leurs besoins et soient facilement accessibles à celles qui en ont besoin. Les entreprises sont maintenant beaucoup plus vulnérables financièrement qu'elles ne l'étaient au début de la pandémie. Il est donc primordial de tout mettre en œuvre pour garder le plus grand nombre possible d'entreprises ouvertes, sans perdre de vue les impératifs sanitaires de la COVID-19. De plus, le soutien des consommateurs est essentiel à la survie des entreprises et devrait être encouragé et facilité dans la mesure du possible.

Annexe 1 : Analyse supplémentaire

TABLEAU A1

Dettes moyennes résultant de la COVID-19 (pour les entreprises qui se sont endettées); résultats du sondage mené auprès des membres de la FCEI, par secteur

	<i>Dettes moyennes par entreprise¹</i>
Agriculture et ressources naturelles ²	328 887 \$
Arts, loisirs et information	242 366 \$
Hébergement et restauration	213 498 \$
CANADA	169 992 \$
Commerce de gros	134 967 \$
Construction	114 979 \$
Finance, assurance, immobilier et location à bail	106 409 \$
Fabrication	104 079 \$
Commerce de détail	97 734 \$
Transport, entreposage et services publics	95 714 \$
Services personnels et divers	86 173 \$
Services professionnels	84 556 \$
Gestion et administration d'entreprise	83 410 \$
Services sociaux	68 714 \$

Source : FCEI, sondage *Votre Voix - février 2021*, mené depuis le 4 février 2021 (en cours), résultats préliminaires, n = 1 993.

Remarques : 1) Dette moyenne par entreprise pour celles qui se sont endettées en raison de la COVID-19.
2) Ces secteurs ont été combinés en raison de la petite taille des échantillons du secteur des ressources naturelles.

TABLEAU A2

Dettes moyennes résultant de la COVID-19 (pour les entreprises qui se sont endettées); résultats du sondage mené auprès des membres de la FCEI¹

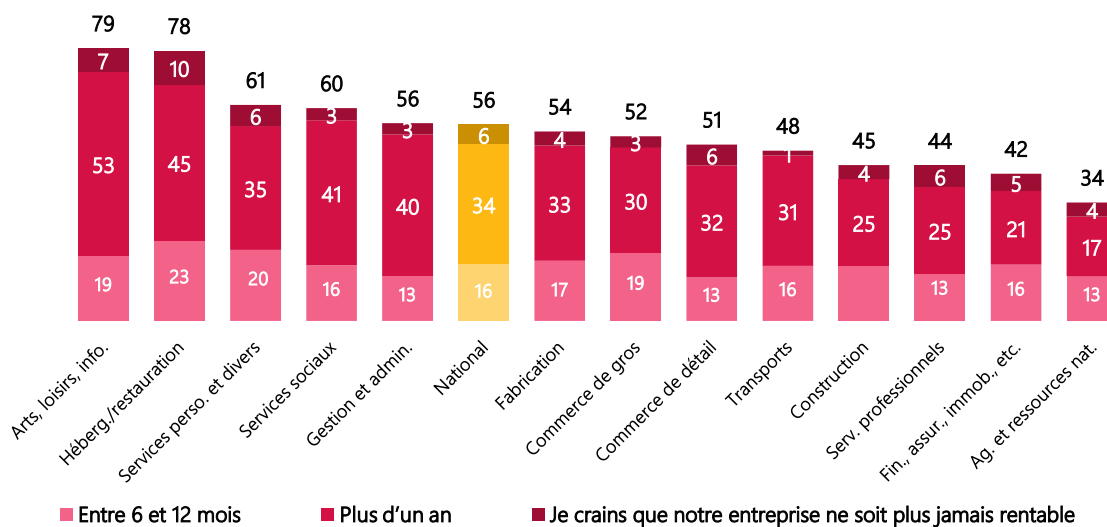
	<i>Dettes moyennes par entreprise²</i>	<i>Estimation de la dette totale (toutes les entreprises)³</i>
<i>Colombie-Britannique</i>	138 720 \$	17,5 G\$
<i>Alberta</i>	185 732 \$	21,2 G\$
<i>Prairies</i>	180 858 \$	8,3 G\$
<i>Ontario</i>	207 611 \$	66,7 G\$
<i>Québec</i>	97 041 \$	16,7 G\$
<i>Atlantique</i>	91 460 \$	4,7 G\$
<i>Territoires</i>		
CANADA	169 992 \$	135,1 G\$

Source : FCEI, sondage *Votre voix – février 2021*, mené depuis le 4 février 2021 (en cours), résultats préliminaires, n = 1 993.

- Remarques :
- 1) Différences dues aux chiffres arrondis.
 - 2) Dette moyenne par entreprise pour celles qui se sont endettées en raison de la COVID-19.
 - 3) Dette totale due à la COVID-19; estimation pour l'ensemble des PME canadiennes.

FIGURE A1

Combien de temps pensez-vous qu'il faudra à votre entreprise pour retrouver son niveau de rentabilité habituel? Au moins six mois ou plus, par secteur (% des réponses)



Source : FCEI, sondage *Votre voix – février 2021*, mené depuis le 4 février 2021 (en cours), résultats préliminaires, n = 3 425.

Annexe 3 : méthodologie

Ce document présente les résultats des récents sondages suivants de la FCEI :

- *Votre voix - février 2021* : sondage en ligne auquel 3 554 membres de la FCEI ont répondu depuis le 4 février 2021 (en cours). La marge d'erreur est de $\pm 1,6$ %, 19 fois sur 20. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont préliminaires.
- *Votre voix - janvier 2021* : sondage en ligne auquel 7 096 membres de la FCEI ont répondu entre le 12 et 31 janvier 2020. La marge d'erreur est de $\pm 1,2$ %, 19 fois sur 20.
- *La reprise après la COVID-19* (octobre 2020) ; sondage en ligne auquel 7 371 membres de la FCEI ont répondu entre le 22 octobre et le 18 novembre 2020. La marge d'erreur est de $\pm 1,1$ %, 19 fois sur 20.

L'estimation de la dette totale due à la COVID-19 pour les PME canadiennes se fonde sur les chiffres des PME de Statistique Canada à partir de décembre 2020 et sur les résultats de deux questions du sondage de la FCEI : 1) la part des entreprises qui ont contracté des dettes en raison de la COVID-19 et; 2) le total approximatif des dettes liées à la COVID-19 que les entreprises ont contractées à ce jour. La FCEI a utilisé ces chiffres pour estimer la dette totale due à la COVID-19 à ce jour pour toutes les PME canadiennes actives comptant au moins un employé. L'estimation de la dette totale a été ajustée pour refléter la distribution par province, secteur et taille des PME au sein de l'économie canadienne.

FCEI^{MC}.ca